



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

N°**24**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 46
Représentés : 7
Absents : 0

Ayant voté pour : 50
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 3

OBJET : ADAPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE
DU CONSERVATOIRE

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2331-4,

Vu la délibération n° 48 du Conseil municipal du 19 décembre 2024 relative à l'accessibilité de la tarification du conservatoire éligible au quotient familial, dans les disciplines où il reste de la place, pour les membres d'une association de musique ou de danse domiciliée à Colombes, ainsi que pour les habitants de la Boucle Nord de Seine dont la discipline ne serait pas enseignée dans le conservatoire de la commune de résidence,

Vu la délibération n° 23 du Conseil municipal du 18 juin 2026 relative au nouveau règlement des études du Conservatoire,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'adapter la grille tarifaire au nouveau règlement des études du Conservatoire,

Considérant qu'il convient de supprimer la différence de tarification entre anciens et nouveaux élèves,

Considérant les missions et les projets menés par le conservatoire Charles Aznavour,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Fixe les tarifs du Conservatoire Charles Aznavour à compter de l'année scolaire 2026-2027 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer les actes afférents.

*Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville
et de la réception en préfecture le 22 juin
2026*

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260618-22755-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.